



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 avril 2008 à Seranville

Etaient réunis : membres titulaires : 39, présents (titulaires ou suppléants) : 39. Nombre de votants : 39

Essey la Côte	M. Denis FERRY	M. Roger BOULAY
Fraimbois	M. François GENAY	Mme Marie-France LOPPION
Franconville	M. Dominique GALMICHE	M. Ludovic REMOND
Gerbéviller	M. Daniel BONTEMS	M. Jean-Marie HUEBER
	Mme Françoise GUIZOT	Mme Andrée STOECKLIN
Giriviller	M. Olivier SIMON	M. Lionel FARON
Haudonville	M. Michel GRAVIER	M. Bernard SATORI
Lamath	M. Bernard GENAY	Mme Agnès LASSIETTE
Magnières	M. Pascal BURGAIN	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
	M. Milos TESOVIC	
Mattexey	M. Olivier NOEL	M. Rémi VUILLAUME
Moriviller	M. Michel CUNCHE	M. Gérard GEOFFROY
Moyen	M. Francis VILLAUME	Mme PERRIN Véronique
	Mme Ghislaine POINSARD	
Remenoville	M. Alain BALLY	Mme Adélaïde COSSON
Seranville	M. Hubert HAGNIEL	Mme Maryse SOITIN
Vallois	M. Philippe ALAVOINE	Mme Claudie DEBOMY
Vathiménil	M. François GUERIN	M. Claude ANDRE
Vennezey	M. Alain CHOFFEL	Mme Françoise BALLAND
Xermaménil	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Alain SALVI
	M. Thierry BERODIER	

Absents excusés :

Mesdames : Sophie DURAND (Moyen)

Assistaient également à la séance :

Liliane LECLERC (Fraimbois), Anne-Sophie ROUSSEL (Lamath), Philippe PAQUIN (Remenoville), Serge MARECHAL (Xermaménil), Daniel LOPPION, André DENIS

Florence AGUERRECHE (secrétaire-comptable), Michèle JACQUES (secrétaire), Vincent LETICHE (agent de développement local) et Virginie CONTAL (directrice).

*
* *

1) Installation du conseil

Jean-Marie GRAVIER, Président sortant, accueille les membres du conseil communautaire.

Les élections ont apporté beaucoup de changements : 23 nouveaux délégués sur les 39, 8 nouveaux maires sur les 17 que comptent la communauté de communes.

Délibération n° 14/2008 : installation du Conseil Communautaire

L'an deux mille huit, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Mortagne désignés par les 17 communes adhérentes, se sont réunis à la salle des fêtes de Seranville sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-Marie GRAVIER

La séance a été ouverte par le Président qui a réalisé l'appel nominatif des délégués et a proclamé le Conseil Communautaire installé. En tant que doyen des membres du Conseil Communautaire Monsieur Daniel BONTEMS a ensuite pris la présidence de la séance.

Jean-Marie GRAVIER présente un état des lieux et les différents projets menés par les groupes de travail :

- Coopération décentralisée : Amélie MOUCHETTE est depuis janvier 2008, notre représentante au Mali,
- Tourisme : soutien au château de Moyen dans le cadre de l'action Vitruve et réflexion globale en lien avec Val de Mortagne,
- Culture : soutien aux actions culturelles d'importance telles que Fleur des chants, Tradanse et la route des Orgues / mise en réseau des bibliothèques en lien avec les actions culturelles et action « conte »,
- Urbanisme : aide aux ravalements de façades, à la transformation des granges en logements, formation à l'urbanisme,
- Cours d'eau : programme d'entretien sur la Mortagne et ses affluents,
- Paysage : formation à la taille des vergers / concours des maisons fleuries / réflexion sur un plan paysage,
- Economie : soutien aux petites entreprises et aux agriculteurs / projet myscanthus,
- Gestion des déchets : organisation de la collecte, du tri / mise en place des plateformes de déchets verts / réflexion sur un mode de facturation plus juste,
- Jeunesse : action Agir Sport / transport piscine des élèves de 6^{ème}, réflexion sur une action jeunesse plus large (stagiaire à venir),
- Services : réflexion sur le maintien de la présence de médecins et de services,
- Secrétaires de mairies : rencontres et formations,
- Communication : publication de « au fil de la Mortagne », site Internet.

Le fil rouge du projet de territoire est le développement durable, qui doit être au cœur des réflexions et des actions.

Jean-Marie GRAVIER remercie l'ensemble des élus pour la soirée organisée le 8 mars en son honneur. Sa femme et lui-même ont été heureux de partager ce moment de convivialité avec tous.

Avant de se retirer, il félicite l'ensemble des élus pour leur élection.

2) Election du Président

Daniel BONTEMS fait appel à candidature.

Monsieur François GENAY, délégué de la commune de Fraimbois, se porte candidat.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection ; chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement est assuré par Monsieur Daniel BONTEMS (doyen d'âge, maire de Gerbéviller) et le benjamin de l'assemblée, Monsieur Milos TESOVIC (délégué de la commune de Magnières).

Délibération n° 15/2008 : élection du Président de la Communauté de Communes

<i>nombre de votants :</i>	39
<i>bulletins déposés dans l'urne :</i>	39
<i>blancs et nuls :</i>	3
<i>suffrages exprimés :</i>	36
<i>seuil de majorité absolue :</i>	19

a obtenu : **François GENAY** **36 voix**

Monsieur François GENAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de l'élection a été proclamé Président et immédiatement installé.

François GENAY remercie les élus pour leur confiance.

François GENAY, maire de Fraimbois depuis 1986 est vice-président de la communauté de communes depuis sa création. Il souhaite poursuivre le travail engagé afin de répondre aux enjeux du territoire tels que le périmètre et le maintien des services.

Il souhaite travailler en équipe avec les vice-présidents et les membres du bureau ainsi que l'ensemble des élus communautaires.

Il présente l'équipe salariée de la communauté de communes :

- Virginie CONTAL, directrice à mi-temps, depuis Août 2006 (poste partagé avec la Communauté de Communes du Bayonnais)
- Florence AGUERRECHE, secrétaire-comptable depuis sa création, qui quittera ses fonctions le 1^{er} juin, pour un autre poste. François GENAY la remercie pour le travail effectué durant toutes ces années.
- Michèle JACQUES, secrétaire chargée des ordures ménagères, du transport, d'Agir sport et des cours d'eau depuis sa création.
- Vincent LETICHE, agent de développement depuis octobre 2007.

3) Choix du nombre de vice-président et des membres du bureau

Avant de procéder à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau, il convient d'en définir le nombre.

François GENAY propose de conserver le nombre de 3 vice-présidents et de 7 membres du bureau.

Délibération n°16/2008: Vote du nombre de vice-président et des membres du bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de porter à :

- **3 le nombre de vice-présidents qui seront chacun en charge d'un axe de travail du projet de territoire**
- **7 le nombre de membres du bureau.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Election du 1^{er} vice-président

François GENAY fait appel de candidature au poste de 1^{er} Vice-Président. Il précise que le poste de 1^{er} vice-président sera plus particulièrement chargé des thématiques « urbanisme », « paysage », « cours d'eau » et « coopération décentralisée » (celles-ci pouvant évoluer) et également de suivre les actions du Pays Lunévillois.

Monsieur Laurent GELLENONCOURT, délégué de la commune de Xermaménil, se porte candidat.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection dans les mêmes conditions que l'élection du Président.

Délibération n° 17/2008 : élection du premier Vice-Président de la Communauté de Communes

<i>nombre de votants :</i>	39
<i>bulletins déposés dans l'urne :</i>	39
<i>blancs et nuls :</i>	3
<i>suffrages exprimés :</i>	36
<i>seuil de majorité absolue :</i>	19

a obtenu : **Laurent GELLENONCOURT** **36 voix**

Monsieur Laurent GELLENONCOURT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de l'élection a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

Laurent GELLENONCOURT remercie les élus pour leur confiance. Il souhaite poursuivre le travail engagé en matière d'urbanisme et inscrire l'avenir du territoire dans la démarche de Pays. Il souhaite également travailler en équipe.

5) Election du 2^{ème} vice-président

François GENAY fait appel de candidature au poste de 2^{ème} vice-président. Il précise que le poste de 2^{ème} Vice-Président sera plus particulièrement chargé des thématiques « coopération décentralisée », « tourisme et patrimoine », « culture », « jeunesse » et « services » (celles-ci pouvant évoluées).

Monsieur Pascal BURGAIN, délégué de la commune de Magnières, se porte candidat.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection dans les mêmes conditions que l'élection du Président.

Délibération n° 18/2008 : élection du deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes

<i>nombre de votants :</i>	39
<i>bulletins déposés dans l'urne :</i>	39
<i>blancs et nuls :</i>	0
<i>suffrages exprimés :</i>	39
<i>seuil de majorité absolue :</i>	20

a obtenu : **Pascal BURGAIN** **39 voix**

Monsieur Pascal BURGAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de l'élection a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Pascal BURGAIN remercie les élus pour leur confiance. Il souhaite poursuivre son engagement dans le domaine culturel. Il exprime son intérêt pour la démarche participative avec les habitants qui permet de confronter les idées et d'enrichir les projets.

5) Election du 3^{ème} vice-président

François GENAY fait appel de candidature au poste de 3^{ème} vice-président. Il précise que le poste de 3^{ème} Vice-Président sera plus particulièrement chargé des thématiques « économie », « gestion des déchets » et « secrétaires de mairies » (celles-ci pouvant évoluées).

Monsieur Bernard GENAY, délégué de la commune de Lamath, se porte candidat.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à l'élection dans les mêmes conditions que l'élection du Président.

Délibération n° 19/2008 : élection du troisième Vice-Président de la Communauté de Communes

nombre de votants : 39
bulletins déposés dans l'urne : 39
blancs et nuls : 9
suffrages exprimés : 30
seuil de majorité absolue : 16

a obtenu : Bernard GENAY 30 voix

Monsieur Bernard GENAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de l'élection a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

6) Election des 7 membres du bureau

Après appel de candidature,

Mesdames Marie-France LOPPION, Andrée STOECKLIN

Messieurs Denis FERRY, Hubert HAGNIEL, Philippe ALAVOINE, Claude ANDRE, Alain SALVI, Dominique GALMICHE, Jean-Marie HUEBER, Thierry BERODIER se sont présentés.

Il a ensuite été procédé à l'élection des 7 membres du bureau.

Délibération n° 20/2008 : élection des sept membres du Bureau de la communauté de communes

nombre de votants : 39
bulletins déposés dans l'urne : 39
blancs et nuls : 0
suffrages exprimés : 39
seuil de majorité absolue : 20

ont obtenu :	Denis FERRY	36	Alain SALVI	28
	Marie-France LOPPION	35	Hubert HAGNIEL	32
	Andrée STOECKLIN	26	Dominique GALMICHE	18
	Philippe ALAVOINE	25	Jean-Marie HUEBER	17
	Claude ANDRE	23	Thierry BERODIER	16
	Alain CHOFFEL	1		

Mesdames Marie-France LOPPION et Andrée STOECKLIN, Messieurs Denis FERRY, Hubert HAGNIEL, Alain SALVI, Philippe ALAVOINE, Claude ANDRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour ont été élus membres du bureau et immédiatement installés.

6) Création d'une Commission d'Appel d'Offres

François GENAY propose la création d'une commission d'appel d'offres. Celle-ci est constituée du président comme membre de droit. Il est nécessaire de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Délibération n°21/2008 : Commission d'Appel d'Offres

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, une commission d'appel d'offres doit être constituée au sein du conseil communautaire dont la compétence principale est d'offrir ainsi que de choisir l'offre la plus intéressante pour le marché.

Cette commission est présidée par le Président et comprend 3 membres titulaires ayant voix délibératives ainsi que 3 suppléants.

Proportionnellement au plus fort reste, sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. Alain BALLY, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Pascal BURGAIN

Suppléants : M. Hubert HAGNIEL, M. Bernard GENAY, M. François GUERIN.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Syndicat Mixte du Pays Lunévillois

Le Pays, composé de 10 intercommunalités, est un organe de concertation et de pilotage de grands projets. Il travaille plus particulièrement, actuellement, sur le développement économique (projet de pépinière d'entreprises, Contrat Economique Territorialisé) et culturel (Convention de développement culturel). En prévisionnel : études sur les transports, sur la filière bois-énergie. Le Pays centralise également un certain nombre d'adhésions : Mission Locale, PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economique), CIDF (Centre d'Information pour la Défense des Familles)

Après appel de candidature, François GENAY et Laurent GELLENONCOURT se portent candidats aux postes de délégués titulaires et Alain SALVI au poste de délégué suppléant.

Délibération n°22/2008 : désignation des délégués au Syndicat Mixte du pays Lunévillois

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a désigné les personnes suivantes pour représenter la Communauté de Communes de la Mortagne au sein du Syndicat Mixte du Pays Lunévillois, à savoir 2 délégués et 1 suppléant :

*Délégués : - François GENAY
 - Laurent GELLENONCOURT
Suppléant : - Alain SALVI*

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) Schéma de COhérence Territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

Le SCOT fixe les grandes orientations en matière d'aménagement (zones urbanisables, zones protégées..). Il donne un avis sur les demandes d'extension de périmètres urbanisables.

Après appel de candidature, Bernard GENAY et Alain BALLY se portent candidats.

Délibération n°23/2008 : désignation des délégués au SCOT Sud Meurthe-et-Moselle

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a désigné les personnes suivantes pour représenter la Communauté de Communes de la Mortagne au sein du SCOT Sud Meurthe-et-Moselle, à savoir 2 délégués :

*Délégués : - Bernard GENAY
 - Alain BALLY*

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Syndicat Départemental d'Electricité

Le SDE est l'interlocuteur unique d'EDF. Il valide le programme annuel de travaux d'enfouissement des réseaux et procède au versement de la redevance R2 en fonction des investissements réalisés par les communes. La CCM est le relais du SDE pour le versement de cette redevance. Elle perçoit à ce titre la redevance R1.

Après appel de candidature, Thierry BERODIER se porte candidat au poste de délégué titulaire et Hubert HAGNIEL au poste de délégué suppléant.

Délibération n°24/2008 : désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a désigné les personnes suivantes pour représenter la Communauté de Communes de la Mortagne au Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle, à savoir 1 délégué et 1 suppléant :

*Délégué : - Thierry BERODIER
Suppléant : - Hubert HAGNIEL*

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Questions diverses

❖ Information aux conseillers municipaux.

Des réunions d'information, à l'intention des conseillers municipaux et des secrétaires de mairies, sont organisées afin de présenter la communauté de communes et de lancer la constitution des groupes de travail.

Le 15 avril à Seranville à 20h30 pour les communes de Seranville, Mattexey, Vallois, Magnières.

Le 17 avril à Giriviller à 20h30 pour les communes de Giriviller, Remenoville, Vennezey, Essey-la-Côte.

Le 21 avril à Moyen à 20h30 pour les communes de Moyen, Vathiménil, Fraimbois.

Le 22 avril à Gerbéviller à 20h30 pour les communes de Gerbéviller, Haudonville, Franconville, Moriviller.

Le 23 avril à Xermaménil à 20h30 pour les communes de Xermaménil et Lamath.

Prochain bureau : le jeudi 24 avril 2008 à 20h30

Prochain Conseil Communautaire :

le 14 mai 2008 à 20h30 à Magnières

A Gerbéviller le 8 avril 2008
Le Président,

François GENAY

<p><u>Destinataires du compte-rendu :</u> - membres du Conseil Communautaire</p>
